

Règlement intérieur du logement indépendant dans la maison DREAMIA

Bienvenue dans l'univers de Dreamia ! Ici, l'imaginaire prend le large, mais quelques règles simples garantissent à tous un séjour paisible, sécurisé et magique.

1. Conditions générales

- **Capacité d'accueil** : Chaque chambre a une capacité maximale précisée lors de la réservation. Aucun couchage supplémentaire n'est autorisé sans accord préalable.
 - **Déplacement de mobilier** : Tout déplacement de meubles, même minime, doit être préalablement signalé et justifié auprès de l'hôte.
 - **Usage privé uniquement** : Les lieux sont strictement réservés à un usage de détente, de séjour ou de loisir. Toute activité commerciale, événementielle ou festive non autorisée est interdite. Sauf les activités de télé-travail bien sûr.
-

2. Arrivée et départ

- **Arrivée** : entre 17h et 21h.
 - **Départ** : avant 12h. \ Merci de respecter ces horaires pour permettre un nettoyage optimal.
-

3. Respect des lieux

- **Interdiction de fumer à l'intérieur** des chambres ou de tout autre espace intérieur.
 - **Interdiction de fumer à l'extérieur** sans autorisation préalable de l'hôte. DREAMIA étant situé en pleine nature, dans une zone à risque incendie, la vigilance est de mise.
 - **Animaux interdits**, sauf accord spécifique mentionné lors de la réservation.
 - **Objets décoratifs et ustensiles** : merci de manipuler avec soin tous les objets mis à disposition. Toute détérioration volontaire entraînera une facturation.
-

4. Dérangements sonores et olfactifs

- **Silence nocturne** : de 22h à 8h, conformément à l'arrêté préfectoral sur les nuisances sonores. Si vous devez poursuivre au-delà de 22h des discussions ou mettre de la musique, privilégiez le salon, fenêtres fermées.
 - De la musique peut être diffusée en journée jusqu'à 21h, dans des limites raisonnables. Info : Un sonomètre est installé sur la terrasse et vous avertira si le volume dépasse le seuil autorisé.
 - Les cris, éclats de voix, disputes ou comportements bruyants sont strictement interdits.
 - Il est interdit de laisser des poubelles dehors.
-

5. Sécurité

- Interdiction d'utiliser des bougies, encens ou toute flamme nue.
- Les deux sorties (porte balcon et porte terrasse piscine) doivent rester dégagées et accessibles en permanence.

- En cas d'alerte incendie, suivez les consignes affichées dans la chambre.
 - Il est interdit de neutraliser les détecteurs de fumée ou de modifier toute installation électrique.
 - **Attention : certaines zones extérieures (allées, pentes, talus, restanques, escaliers, murets)** ne sont pas encore totalement sécurisées ni finalisées. Soyez très prudents, surtout en cas de pluie ou de faible visibilité.
-

6. Obligations légales (commune de Tourrettes – Var)

- **Déclaration de séjour** : une déclaration officielle est effectuée auprès de la mairie, et la taxe de séjour est incluse dans votre paiement.
 - **Tri sélectif** : merci de respecter les consignes de tri, des poubelles séparées sont à votre disposition.
 - **Barbecue interdit du 1er juin au 30 septembre et les jours de vent** : seuls les grills électriques sont autorisés, sous surveillance accrue.
-

7. Piscine

- L'accès à la piscine est autorisé jusqu'à 21h. Pour une utilisation en soirée, veuillez en faire la demande auprès de votre hôte afin qu'il puisse l'autoriser et activer les éclairages.
 - Malgré la présence d'une grille et d'un portillon, vous êtes entièrement responsables en cas d'accident. La surveillance permanente des enfants est obligatoire.
 - Attention : à l'entrée du portillon, un trou encore non scellé peut présenter un danger. Veillez à votre sécurité.
 - Le petit bain a une profondeur de 70 cm, mais le bassin descend rapidement jusqu'à 2,10 m.
-

8. Dégâts – Caution

- Un état des lieux peut être réalisé à l'arrivée et au départ.
 - Toute casse importante, salissure excessive ou vol entraînera une facturation.
 - Une caution pourra être retenue ou prélevée selon les modalités prévues dans le contrat de location.
-

9. Écologie et respect du site

- Merci de limiter votre consommation d'eau et d'électricité.
 - Le jardin et les installations extérieures ne sont pas des espaces de libre accès intégral : merci de respecter les zones balisées.
-

10. Comportement et ébriété

- L'abus d'alcool est fortement déconseillé dans l'enceinte du domaine.
 - Tout comportement agressif, dangereux, bruyant ou irrespectueux lié à l'ébriété pourra entraîner une expulsion immédiate, sans remboursement.
 - Merci de rester maître de vos actes afin que l'expérience Dreamia reste agréable pour tous.
-

11. Contact

Pour toute question ou incident : 06 08 95 33 42 (Hôte : Olivier)

Souvenez-vous : **Dreamia est un lieu d'émerveillement en devenir**. Pour que la magie opère, le respect de chacun est essentiel. Tout comportement irrespectueux pourra entraîner une expulsion immédiate sans remboursement.